

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

15 DÉCEMBRE 2025

PROJETS DE MOTION

EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. BAUWENS À LA MINISTRE
GLATIGNY AYANT POUR OBJET " FIN DES REPAS GRATUITS : MISSION
IMPOSSIBLE POUR LES ÉCOLES ET SURCHARGE FINANCIÈRE POUR LES
FAMILLES "

TABLE DES MATIÈRES

1	Projet de motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par M. Bauwens	3
2	Projet de motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par Mme De Rodder, MM. Kaynak, Dönmez et Casier.....	4
3	Projet de motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par Mme Linard.....	5
4	Projet de motion d'ordre du jour pur et simple en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par Mmes Cortisse et Vandorpe.....	7

1 Projet de motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par M. Bauwens

Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Bruno Bauwens, intitulée "Fin des repas gratuits: mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles", à la question orale de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Fin des repas gratuits pour les élèves défavorisés", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Renoncement aux repas scolaires complets de qualité dans les écoles",

considérant que, selon Sciensano, un parent sur cinq d'enfants de 3 à 9 ans n'a pas les moyens de fournir une alimentation saine et équilibrée à ceux-ci,

considérant que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), dont la Belgique est signataire, consacre en ses articles 27 et 28 l'obligation d'assurer un niveau de vie suffisant, notamment sur le plan alimentaire, et le droit à l'éducation sur base de l'égalité des chances,

considérant que la Belgique est engagée dans la Garantie européenne pour l'enfance,

considérant que l'accès à une alimentation saine et équilibrée a un impact important tant sur la santé que sur la qualité des apprentissages,

considérant qu'à la suite de l'abrogation du mécanisme actuel, le budget de 21 millions d'euros prévu pour assurer des repas gratuits et de qualité à 55 288 enfants passera à 8,2 millions pour un nombre d'élèves devenant potentiellement 121 108,

considérant que le budget moyen par école passera donc de 50 000 à 10 000 euros,

considérant que les écoles devront faire face à des obligations nouvelles avec des budgets là aussi rabaissés,

considérant que les écoles seront donc tentées – incitées? – de mettre fin à la fourniture de repas gratuits,

considérant que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) estime qu'il s'agit d'un "recul gigantesque par rapport aux avancées obtenues au fil du temps sur plusieurs années",

considérant que les portefeuilles des travailleurs sont de plus en plus mis sous pression par les différents niveaux de pouvoir,

considérant que 13,9 % des enfants belges de 6 à 11 ans sont en situation de privation matérielle sévère,

considérant que la gratuité a un impact important sur l'accès aux repas complets puisque le taux de participation passe du simple au double selon que les repas soient payants ou gratuits,

demande au gouvernement:

de renoncer à l'abrogation du mécanisme actuel de distribution de repas gratuits, sains et durables au niveau des écoles en encadrement différencié,

de maintenir, au minimum, le financement actuel afin d'éviter toute régression et de ne pas priver, dès l'année scolaire prochaine, l'accès à des repas gratuits à des enfants qui en bénéficient actuellement.

2 Projet de motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par Mme De Rodder, MM. Kaynak, Dönmez et Casier

Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Bruno Bauwens, intitulée "Fin des repas gratuits: mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles", à la question orale de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Fin des repas gratuits pour les élèves défavorisés", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Renoncement aux repas scolaires complets de qualité dans les écoles",

vu la CIDE,

vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire,

vu le décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française,

considérant les décisions budgétaires annoncées pour 2026 concernant le financement des repas scolaires, à savoir la suppression du décret du 19 octobre 2023 et la réduction du budget dédié aux cantines scolaires pour les écoles à faible indice socio-économique, budget qui passera de 21,4 à 8,2 millions d'euros, répartis auprès de deux fois plus d'établissements,

considérant, dans ces conditions, l'impossibilité pour les communes d'assumer financièrement l'organisation de cantines scolaires gratuites,

considérant l'analyse menée par la Ligue des familles et partagée par le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), alertant sur les conséquences directes de la réduction des moyens pour plus de 55 288 élèves,

considérant qu'un enfant sur cinq vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté,

considérant que le dispositif mis en œuvre en vertu du décret du 19 octobre 2023 permet à des enfants en situation de précarité de bénéficier de repas sains et équilibrés,

considérant que ces repas constituent parfois pour eux le seul repas complet de la journée,

considérant qu'une alimentation saine et équilibrée est déterminante pour la santé actuelle et future des enfants, pour leur bien-être, leur attention, leur concentration, leurs capacités de mémorisation et leurs apprentissages,

demande au gouvernement:

de maintenir le décret du 19 octobre 2023 et les budgets y afférents,

de poursuivre les démarches d'évaluation du dispositif afin d'en améliorer la mise en œuvre et de couvrir un maximum d'élèves, tout en apportant le soutien requis aux pouvoirs organisateurs pour ce faire.

3 Projet de motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par Mme Linard

Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Bruno Bauwens, intitulée "Fin des repas gratuits: mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles", à la question orale de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Fin des repas gratuits pour les élèves défavorisés", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Renoncement aux repas scolaires complets de qualité dans les écoles",

considérant l'exposé des motifs du décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française,

considérant l'annonce de la suppression dudit décret par le gouvernement par mesure d'économie budgétaire,

considérant l'enveloppe largement diminuée supposée remplacer ce dispositif au sein des établissements d'enseignement à encadrement différencié et d'enseignement spécialisé,

considérant les projections réalisées par la Ligue des familles qui soulignent l'impossibilité pour les écoles d'organiser la distribution gratuite de ces repas dans ces conditions sans alourdir considérablement le portefeuille des familles ou voir ces écoles renoncer à les organiser,

considérant l'engagement du gouvernement, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), de "[développer] en collaboration avec les Régions un cadre de directives clair afin que les repas proposés dans un cadre scolaire soient sains et de qualité [et de favoriser] les circuits courts et les produits locaux, contribuant ainsi à une économie plus durable et à une politique de prévention santé",

demande au gouvernement:

de privilégier le renforcement du cadre en vigueur en vertu du décret du 19 octobre 2023,

d'assurer, en toute hypothèse, des enveloppes budgétaires suffisantes pour l'organisation de repas gratuits, complets et de qualité et cela au moins dans les établissements à encadrement différencié,

de conditionner dans le même geste le versement de ces dotations et subventions à l'organisation effective de repas complets de qualité,

de renforcer le soutien aux directions et aux pouvoirs organisateurs afin de développer des projets cohérents et pertinents autour des repas assurés par les établissements.

4 Projet de motion d'ordre du jour pur et simple en conclusion de l'interpellation de M. Bauwens à la ministre Glatigny ayant pour objet " Fin des repas gratuits : mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles ", déposé par Mmes Cortisse et Vandorpe

Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Bruno Bauwens, intitulée "Fin des repas gratuits: mission impossible pour les écoles et surcharge financière pour les familles", à la question orale de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Fin des repas gratuits pour les élèves défavorisés", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Renoncement aux repas scolaires complets de qualité dans les écoles",

passe à l'ordre du jour.